

LE PÈRE DE CLORIVIÈRE ET LE RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES EN FRANCE (1814-1818)

par
Chantal REYNIER

En mai 1814, Pierre-Joseph de Clorivière¹ est chargé par le Général de la Compagnie de Jésus, Thaddée Brzozowski², d'organiser le rétablissement de la Compagnie en France. Une correspondance étroite et régulière s'instaure entre les deux hommes, l'un, Pierre-Joseph de Clorivière, se trouvant à Paris, et l'autre, Thaddée Brzozowski, demeurant à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1816, puis à Polotsk. Cette correspondance est constituée d'une quarantaine de lettres³ et s'étend sur la période qui va de

Liste des abréviations :

EJPA : English Jesuit Province Archives, London

ARSI : Archivum Romanum Societatis Iesu, Roma

AFSI : Archivum Franciae Societatis Iesu, Vanves

ASFCM : Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie, Paris

1. Pierre-Joseph de Clorivière, né le 29 juin 1735 à Saint-Malo, est entré dans la Compagnie de Jésus le 14 août 1756. Après les premiers vœux en 1758, il suit le cycle de formation en vigueur dans la Compagnie. En 1762, le parlement de Paris, suivi d'autres parlements, contraint les Jésuites à la fermeture des collèges. Clorivière, régent au collège de Compiègne, choisit l'exil plutôt que d'être infidèle à sa vocation. Rattaché à la province anglaise dont les centres de formation se trouvent aux Pays-Bas, il fait ses études de théologie et son Troisième An. Il est ensuite chargé de la formation des novices. En 1773, alors qu'il vient de prononcer ses derniers vœux, Clément XIV supprime la Compagnie par le bref *Dominus ac Redemptor*. Quelque temps après, banni des Pays-Bas, Clorivière rentre en France où il exerce son ministère auprès de communautés religieuses, puis au séminaire de Dinan. En pleine tourmente révolutionnaire, il fonde deux Sociétés, une féminine, la Société des Filles du Cœur de Marie, une masculine, la Société des Prêtres du Cœur de Jésus : sans apostolat particulier, sans signe distinctif, ces Sociétés ont pour unique but de garder à l'Église le trésor de la vie religieuse. Clorivière connaît la persécution, la prison mais rien ne viendra entamer son ardent désir missionnaire, de même que rien ne pourra éteindre dans son cœur le désir de voir un jour la Compagnie rétablie.

2. Thaddée Brzozowski, né le 21 octobre 1749 à Varmise, est reçu au noviciat en 1765 dans la province de Mazovie. Il enseigne les humanités au moment de la suppression de la Compagnie en 1773. Il entre dans la Compagnie en Russie Blanche. Il est secrétaire et assistant du Général, le Père Grüber. A la mort de celui-ci (26 mars 1805), il est élu Général (2 septembre 1805). Il meurt à Polotsk en 1820. Voir Stanislas ZALENSKI, *Les Jésuites de la Russie-Blanche*, t. II, Paris, 1886, p. 138-144.

3. Les vingt-trois lettres de Clorivière à Brzozowski sont conservées à l'ARSI, Francia, 1001, I : 14 septembre 1815 (1001, I, 4) ; 27 octobre 1815 (*ibid.*, 5) ; 28 novembre 1815 (*ibid.*, 6) ; 8 janvier 1816 (*ibid.*, 7) ; 2 avril 1816 (*ibid.*, 9) ; 4 juin 1816 (*ibid.*, 10) ; 15 juillet 1816 (*ibid.*, 12 et 13) ; 20 août 1816 (*ibid.*, 14) ; 8 octobre 1816 (*ibid.*, 15) ; 26 novembre 1816 (*ibid.*, 20) ; 30 décembre 1816 (*ibid.*, 21) ; 22 janvier 1817 (*ibid.*, 22) ; 27 février 1817 (*ibid.*, 25) ; 26 avril 1817 (*ibid.*, 30) ; 20 mai 1817 (*ibid.*, 31) ; 29 juin 1817 (*ibid.*, 37) ; 30 juillet 1817 (*ibid.*, 38) ; 4 août 1817 (*ibid.*, 39) ; 29 août 1817 (*ibid.*, 41) ; 29 septembre 1817 (*ibid.*,

1814 à 1818, période qui coïncide en France avec la première Restauration, les Cent-Jours et le retour de Louis XVIII.

La première lettre de ce corpus, datée du 7 mai 1814, est celle dans laquelle Brzozowski nomme officiellement Clorivièr à la tête de la Compagnie en France avec le titre de *Superior generalis Societatis*⁴. La dernière est celle du 23 janvier 1818, dans laquelle Clorivièr remercie le Général de le libérer de sa charge. Cependant, si la correspondance est régulière, toutes les lettres ne nous sont pas parvenues⁵. La première lettre de Clorivièr qui soit conservée date du 14 septembre 1815. Plus d'un an s'est écoulé depuis sa nomination. Il y a bien eu échange épistolaire dans cet intervalle puisque Brzozowski, dans sa lettre du 30 août 1814, mentionne plusieurs lettres de Clorivièr datées d'avril et de juillet 1814. Pour l'année 1815, aucune lettre de Brzozowski n'est conservée. En revanche, pour les années 1816-1817, la correspondance nous est parvenue presque intégralement.

Cette correspondance est citée largement par Terrien dans son ouvrage sur Clorivièr⁶. Elle est reprise par Burnichon⁷ dans le premier volume de son histoire de la Compagnie. Elle a donc été consultée et utilisée dans une perspective soit biographique, celle de Terrien, soit institutionnelle, celle de Burnichon ; toutes deux sont cependant tributaires de l'historiographie de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. C'est pourquoi, ces lettres méritent d'être à nouveau interrogées. En effet, elles constituent un moyen privilégié pour mieux connaître ce qu'ont pu être le renouveau de l'Église et ses limites au tout début de la restauration des cultes. Les années qui ont immédiatement suivi la chute de l'Empire sont des années

42) ; 17 octobre 1817 (*ibid.*, 43) ; 5 décembre 1817 (*ibid.*, 45) ; 23 janvier 1818 (*ibid.*, 48). Ces lettres ne sont pas écrites de la main de Clorivièr car il est presque aveugle. Il les a dictées à ses secrétaires (Varin, Grivel ou Jennesseaux). Elles sont rédigées en français, à l'exception d'une seule, celle du 27 février 1817, écrite en latin. Toutes sont signées de sa main.

Sur les dix-sept lettres de Brzozowski à Clorivièr, treize sont conservées à l'ARSI, Russia, 1018 : 13/25 août 1816 (1018, p. 154-155) ; 17/29 septembre 1816 (*ibid.*, p. 164-166) ; 12/24 novembre 1816 (*ibid.*, p. 174-175) ; 3/15 décembre 1816 (*ibid.*, p. 177-179) ; 30 mars 1817 (*ibid.*, p. 199-200) ; 27 avril 1817 (*ibid.*, p. 210) ; 18 mai 1817 (*ibid.*, p. 216-217) ; 20 juin 1817 (*ibid.*, p. 218-219) ; 6 juillet 1817 (*ibid.*, p. 225-226) ; 7 septembre 1817 (*ibid.*, p. 232-235) ; 14 octobre 1817 (*ibid.*, p. 246-247) ; 4 novembre 1817 (*ibid.*, p. 254-255) ; 19 décembre 1817 (*ibid.*, p. 266-267). Quatre sont conservées à l'AFSI, Lettres des Généraux, 1790-1829 : 7 mai, 30 août, 13 octobre 1814 et 20 février 1816. Les lettres des 17/29 septembre 1816, 6 juillet 1817 et du 7 septembre 1817 se trouvent à l'AFSI, Lettres des Généraux, et à l'ARSI. Les lettres sont écrites en français. Seule celle du 7 mai 1814 est écrite en latin.

4. Alexandre VIVIER, *Catalogus sociorum et officiorum Societatis Jesu in Gallia*, Paris, 1892, p. 61-83. Le titre de Supérieur Général signifie que Clorivièr a juridiction sur l'ensemble des individus désirant appartenir à la Compagnie en France. C'est la présence de collèges qui détermine l'érection d'une province. Une province sera érigée en France en 1820.

5. Voir en annexe (p. 292), le tableau de la correspondance entre Pierre-Joseph de Clorivièr et Thaddée Brzozowski.

6. Jacques TERRIEN, *Histoire du R.P. de Clorivièr*, Paris, 1891.

7. Joseph BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle 1814-1914*, t. I, Paris, 1914, p. 34-196.

charnières dans la vie de l'Église de France⁸ et, en tant que telles, elles ont moins retenu l'attention des historiens. Ces lettres sont aussi et avant tout un témoignage vivant des procédures selon lesquelles s'est effectué le rétablissement de la Compagnie en France : elles correspondent à des années difficiles marquées par des initiatives nombreuses qui ont pu être interprétées de bien des façons.

Un problème majeur domine cette correspondance, celui des établissements auquel vient se greffer, comme naturellement, celui de la formation au sein de la Compagnie. Ce problème suscite des tensions entre Clorivière et le Général mais aussi entre Clorivière et ses compagnons. Les options de Clorivière sont susceptibles de différentes lectures. Si l'on s'en tient aux observations, parfois sévères et réitérées, de Brzozowski sur certains points et aux plaintes adressées par Varin et Grivel, tous deux jésuites, au Général, il semble que Clorivière s'écarte de l'esprit de saint Ignace en pactisant trop avec les circonstances⁹. Par ailleurs, d'autres indices favorisent une interprétation opposée : Clorivière apparaît comme un « restaurateur » qui cherche à rétablir l'ancienne Compagnie, non sans une certaine rigidité, souhaitant avant tout qu'elle soit liée à l'État comme elle l'était sous l'Ancien Régime. Qu'en est-il de ces hypothèses de lecture dont certaines ont été mises en lumière à propos de l'ensemble de l'œuvre de Clorivière lors des colloques qui lui ont été consacrés en 1985 et en 1991¹⁰ ? Nous voudrions les envisager ici dans le cadre plus restreint de la correspondance afin d'examiner si elles reposent sur des allusions éparses et superficielles, si elles sont articulées les unes sur les autres ou si, au contraire, elles rendent compte d'axes profonds qui orienteraient l'ensemble de l'œuvre. Cela revient, en fait, à voir comment Clorivière se situe devant les problèmes posés et quels sont les critères qui guident son entreprise, dans un contexte aussi confus que peut l'être celui d'une renaissance.

* * *

Quelles que soient les divergences de points de vue qui existent pourtant très réellement entre Brzozowski et Clorivière, il convient de souligner que tous les problèmes abordés dans cette correspondance le sont sur fond de confiance mutuelle. Les deux hommes ne se connaissent pas et n'auront jamais l'occasion de se rencontrer, mais leur échange s'inscrit dans cette relation de confiance qu'instaure la mission reçue et vécue dans l'obéissance.

8. Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. I. 1800-1880, Toulouse, 1990.

9. Voir les lettres de Grivel et Varin conservées à l'ARSI, Francia, 1001, I.

10. *Un fondateur dans la tourmente révolutionnaire : Pierre de Clorivière (1735-1820)*. Actes du colloque, Paris, 22-23 novembre 1985, dans *Christus*, HS 131, 1985. Le thème de Clorivière « restaurateur » a été suggéré par Bernard PLONGERON, « Histoire et méthode à propos de la correspondance de P. de Clorivière : deux lettres (1791) à M^{le} de Cicé », *ibid.*, p. 28-30 et repris dans *Recherches autour de Pierre de Clorivière. Actes du colloque public des 18 et 19 octobre 1991*, Paris, 1993.

En effet, le Général, en demandant à Clorivièré de prendre en main le rétablissement de la Compagnie en France, met toute sa confiance en lui et le lui dit¹¹. Bien plus, Clorivièré incarne à ses yeux l'espérance de la Compagnie. Le 3 mars 1815, dans une lettre qu'il écrit à Stone, Provincial de la province anglaise de la Compagnie, Brzozowski déclare : « Si ce bon Père [Clorivièré] vient à mourir, c'en est fait des espérances de la Compagnie en France »¹².

Compte tenu des circonstances, Brzozowski donne à Clorivièré toute liberté de prendre des initiatives sans sortir de l'obéissance¹³. Il respectera ces pouvoirs accordés même lorsque des divergences majeures surgiront. C'est au cœur même de ces difficultés que la confiance se vérifie davantage. Dans la lettre du 30 mars 1817, alors que Brzozowski demande instamment à Clorivièré de prendre l'avis de consulteurs et d'établir un vrai noviciat conforme aux règles définies par saint Ignace, il n'en demeure pas moins très compréhensif à l'égard de Clorivièré :

« Ne croyez pas, mon Révérend Père, avoir besoin d'aucune justification pour la manière dont vous avez conduit les choses jusqu'à présent : la Compagnie vous doit au contraire de la reconnaissance pour le zèle, la prudence, l'activité que vous avez montrés dans un temps où votre âge eut pu paraître une excuse bien légitime pour vous soustraire à tant de soins et de fatigues (...). L'empressement que vous me témoignez à entrer dans mes vues, dès que la chose est possible, et malgré les difficultés très réelles qui existent encore, me confirme de plus en plus dans l'opinion que j'ai toujours eue que c'est une disposition particulière de la divine Providence qui vous a conservé pour opérer le rétablissement de la Compagnie en France. »

Au cours de l'année 1817, les problèmes deviennent de plus en plus aigus. Grivel et Varin se plaignent au Général¹⁴. Le 7 septembre 1817, Brzozowski écrit, dans des termes particulièrement rigoureux, une lettre concernant la formation des jeunes Jésuites. Pourtant il renouvelle sa confiance à Clorivièré¹⁵.

Clorivièré, de son côté, fait preuve d'une grande droiture d'intention dans toutes ses entreprises, y compris dans ses initiatives les plus audacieuses et dans sa manière d'en rendre compte.

Cela, en fait, n'est que l'expression d'un désir ardent dont on peut suivre le développement depuis la suppression de la Compagnie en France

11. « Je ne puis que vous (...) exhorter à consacrer au service de Dieu et à sa plus grande gloire les dernières années de votre vie avec le même zèle que vous avez montré jusqu'à présent » (lettre du 30 août 1814).

12. EJPA, Serbata.

13. « A la distance où je suis je ne puis porter que des jugements bien incertains sur la situation des choses, et les communications sont si lentes, que les circonstances qui me font prendre une détermination peuvent être changées avant que mes lettres ne vous parviennent. Vous devez donc prendre beaucoup sur vous et je m'en rapporte à ce que vous jugerez le meilleur après avoir pris conseil autant que vous le pouvez. Je vous donne tous les pouvoirs nécessaires » (lettre du 30 août 1814).

14. Parmi les lettres les plus critiques de Grivel à Brzozowski ou à Rozaven : celles des 31 octobre 1816, 22 janvier, 10 février, 5 mars, 13 mars, 22 mars, avril, 3 mai, 16 mai 1817 (ARSI, Francia, 1001, I, 17, 23, 26, 27, 28, 29, 34, 35). Lettre de Varin à Brzozowski, 26 août 1817 (*ibid.*, 40).

15. Lettres des 7 septembre et 19 décembre 1817.

jusqu'en ces années de son rétablissement. En 1762, au moment où les Jésuites sont chassés par les Parlements, Clorivière supplie ses supérieurs de le garder dans la Compagnie¹⁶. Lorsque celle-ci est définitivement supprimée, en 1773, il cherche par tous les moyens à rejoindre ses anciens compagnons dispersés de par le monde. Lorsqu'il est enfin possible d'établir des relations avec les Jésuites de Russie, Clorivière demande sa réintégration alors qu'il est emprisonné au Temple¹⁷. À sa sortie de prison, en avril 1809, il se met à la disposition du Général. Celui-ci, connaissant l'importance de son ministère auprès des Sociétés qu'il a fondées, l'encourage à demeurer dans ses fonctions¹⁸. Entre 1762 et 1814, plus de cinquante années ont passé mais c'est le même désir, la même fidélité incarnée qui conduisent Clorivière à renoncer à une situation de sécurité dans le premier cas, à une œuvre qui a pris tous ses soins dans le second, pour répondre à sa vocation de Jésuite. L'obéissance dont il fait preuve s'inscrit dans cette ligne de fond, celle d'une fidélité sans faille et d'une disponibilité généreuse pour le bien de la Compagnie, ainsi dans l'affaire des domestiques. Il a accueilli dans la Compagnie un grand nombre de frères coadjuteurs qui servent de domestiques dans les pensionnats. Le Général lui demande de mettre un terme à cette situation ambiguë qui ne respecte pas le statut des frères tel qu'il est défini par les Constitutions. L'obéissance de Clorivière est prompte :

« J'obéirai incessamment aux ordres de Votre Paternité touchant les frères coadjuteurs qui ne serviront plus comme domestiques dans les pensionnats et je vais y donner un commencement d'exécution en communiquant vos intentions à Mr Folloppe et aux autres Supérieurs »¹⁹.

S'il est prêt à se soumettre à la volonté du Général, il ne cache pas ses sentiments. Dans la même lettre, il ajoute : « Je ne puis cependant cacher à Votre Paternité la peine sensible que j'éprouve en obéissant à cet ordre. »

16. Voir sa lettre du 26 juin 1762 (lettre 20) adressée à Fleury dans laquelle il lui fait part de ce qu'il vient d'écrire au Père Provincial, le P. Delacroix : « Je l'ai conjuré [le Provincial] instamment de ne pas penser à me renvoyer de la Compagnie ; que tous les risques qu'on peut courir en restant, je les prévois, que j'en prévois même de plus grands, et que j'envisage et j'embrasse tout avec joie » (Chantal REYNIER, « La correspondance de Pierre-Joseph de Clorivière s.j. à Charles Fleury s.j., de 1759 à 1815 », dans *Archivum historicum Societatis Iesu*, t. 61, 1992, p. 91-170, ici p. 120).

17. Lettre de Clorivière à Fleury, 26 juin 1814 (lettre 43) : « Pour moi qui ai cru pouvoir me regarder comme existant, le bref destructif de Clément XIV n'ayant point été admis par nos évêques de France, j'ai été agrégé lorsque j'étais encore détenu à la Tour du Temple, à la province des Jésuites de Russie et, depuis ce temps, autant que les circonstances l'ont permis, j'ai été en correspondance avec notre Général, à Pétersbourg, le R. Père Brzozowski. » Clorivière est agrégé à la province de Russie en 1805, alors qu'il est emprisonné au Temple suite au complot de la machine infernale contre Napoléon (voir lettre de Lustyg — qui assure l'intérim après la mort du P. Grüber — à Clorivière, 22 juin 1805 : ARSI, Russia, 1016, p. 302). Une correspondance commence avec Brzozowski. Il ne nous reste que six lettres de Brzozowski à Clorivière : celles du 8 septembre 1809, 13 juin 1810 (AFSI, Lettres des Généraux, 1790-1829), celles des 7 juin [1810] (Russia, 1016, p. 196), 24 septembre 1810 (Russia, 1017, p. 25), 27 septembre [1811] (Russia, 1017, p. 56), ainsi qu'une sans date (Russia, 1017, p. 20). Deux brouillons écrits de la main de Clorivière en latin et destinés à Brzozowski sont sans date (AFSI, fonds Clorivière, GCI 111, 4^e chemise).

18. Lettre du 13 juin 1810 (AFSI, Lettres des Généraux, 1790-1829).

19. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 20 août 1816.

Au terme de son mandat, Clorivièrē ne manque pas d'ailleurs de rappeler qu'il a toujours agi en toute bonne volonté :

« Si pendant le temps que j'en ai été Supérieur [des Pères] il m'est échappé de faire quelque chose qui n'ait pas été parfaitement conforme à vos intentions, je ne doute pas qu'elle [Votre Paternité] n'ait la bonté de me le pardonner et de l'imputer plutôt à mon ignorance qu'à aucun défaut de bonne volonté »²⁰.

Ce regard porté sur les événements montre combien son désir de se conformer à la volonté de son supérieur relève d'un solide jugement et non d'une obéissance aveugle. L'obéissance qu'il pratique accorde une large place à l'intuition et à la créativité dont les limites sont discernées à la lumière des Exercices pour le bien de la Compagnie.

Mais, peut-être, la preuve ultime de son désintéressement et de son obéissance est-elle fournie par le témoignage d'humilité qu'il donne lorsqu'il est déchargé de ses fonctions. Varin, qui a été au nombre de ceux qui ont critiqué le plus vigoureusement le gouvernement de Clorivièrē, écrit le 26 février 1818 à Brzozowski : « Je dois dire aussi que le R.P. de Clorivièrē nous a singulièrement édifiés dans la manière dont il s'est démis de sa charge, et depuis il continue de nous édifier par sa douceur et son humilité »²¹.

L'obéissance vécue sur un fond de confiance réciproque révèle déjà un critère majeur qui détermine les options de Clorivièrē dans l'œuvre de rétablissement. Est-ce le seul critère ? Élimine-t-il toute préoccupation politique chez un homme qui a toujours pris position dans l'analyse des événements auxquels il était confronté ?

Au cours de ces quatre années, une idée maîtresse semble dominer l'œuvre et la pensée de Clorivièrē : obtenir du gouvernement la reconnaissance officielle de la Compagnie. Peut-on déduire de cette attitude que Clorivièrē est un « restaurateur » dans la ligne de tous ceux qui, à cette époque, sont tentés par un retour à la situation d'Ancien Régime ?

Pour mieux saisir ce qui oriente ses choix, il convient de rappeler les circonstances politiques²² dans lesquelles s'effectue le rétablissement de la Compagnie, circonstances qui évoluent très vite et dont on trouve l'écho dans la correspondance. Trois brèves périodes marquent ce temps de rétablissement²³ : la première va de l'abdication de Napoléon au

20. Lettre du 30 juillet 1817.

21. ARSI, Francia, 1001, I, 52. Dans une lettre précédente (26 août 1817), après avoir fait un portrait sévère de Clorivièrē, il conclut : « Nous sommes tous obligés de convenir que c'est un homme d'oraison, un homme de Dieu et tout en le craignant, nous le respectons comme un saint. »

22. Pour le contexte du rétablissement, voir Claude LANGLOIS, « Le difficile rétablissement de la Compagnie de Jésus en France », dans *Politique et mystique chez les Jésuites. Hier et aujourd'hui. Actes du colloque du Centre Sèvres, Paris, 8-9 décembre 1989*, Paris, 1990, p. 21-35.

23. Nous entendons par « rétablissement » la période du gouvernement de Clorivièrē (1814-1818). Les années suivantes (1818-1820) seront davantage structurées et aboutiront à l'érection de la France en province. En ce sens, ces deux périodes posent des problèmes différents.

débarquement de Golfe-Juan (avril 1814-mars 1815), la deuxième est l'intermède des Cent-Jours (mars-juin 1815) et la troisième voit le retour définitif des Bourbons au pouvoir. Certes, Clorivière n'est pas un chroniqueur : on ne trouve pas sous sa plume le récit détaillé des événements. Cependant, citoyen avisé, il sélectionne parmi ces événements ceux qui sont déterminants pour la vie de la Compagnie.

En ce qui concerne la première période, qui se situe entre la chute de l'Empereur en 1814 et son retour en mars 1815, nous n'avons aucune lettre de Clorivière. Par contre, nous trouvons un écho de ces événements dans les lettres que le Général lui adresse. Brzozowski salue le retour des Bourbons comme un « événement heureux »²⁴. Il fonde tous ses espoirs sur le retour du roi qui va de pair pour lui avec un retour à la religion. Cependant les sentiments de Louis XVIII à l'égard de la Compagnie sont encore inconnus. Brzozowski se demande si le roi « se fera le vengeur de l'innocence et de la réputation de la Compagnie ». Il attend une véritable restauration, sur le plan politique mais aussi sur le plan religieux, restauration qui est pensée comme un retour à la situation antérieure.

La mise en œuvre du rétablissement commence dès le 7 mai 1814 avec la lettre de Brzozowski à Clorivière, soit un mois après l'abdication de Napoléon à Fontainebleau (6 avril 1814) et la remise du pouvoir par le Sénat à Louis XVIII. Elle précède même de quelques mois la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* (7 août 1814). Brzozowski entrevoit la possibilité de rétablir la Compagnie par le processus qui a permis son premier établissement ; c'est au roi qu'il revient de solliciter du pape la bulle du rétablissement universel :

« Le moment venu [Votre Révérence] suppliera le sérénissime Roi de vouloir bien s'employer auprès du Souverain Pontife qui a pour nous un cœur vraiment paternel, pour solliciter de sa Sainteté et en obtenir la Bulle du rétablissement universel de la Société. »

Et cela est vu comme une réparation :

« C'est sur les instances des princes de la famille des Bourbons qu'elle a été supprimée ; il est juste et équitable qu'à la demande de ces mêmes princes, elle renaisse et refleurisse d'abord dans votre patrie, par la création d'un noviciat et de quelques collèges pour commencer, et ensuite, suivant l'exemple de vos princes, dans les autres pays »²⁵.

Cependant Brzozowski recommande à Clorivière, en août 1814, de ne pas entreprendre immédiatement les démarches auprès du roi, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse, des congrégations ou de la Compagnie²⁶. Par contre, il l'invite à préparer l'esprit des Princes et des « personnages considérables et bien pensants ».

24. Lettre de Brzozowski à Clorivière, 7 mai 1814.

25. *Ibid.*

26. La question de l'instruction publique est très rapidement envisagée par le nouveau pouvoir. En juin 1814 paraît une ordonnance qui maintient le *statu quo* jusqu'à nouvel ordre. Voir Adrien GARNIER, *Frayssinous. Son rôle dans l'Université sous la Restauration (1822-1828)*, Paris, 1925.

Les événements prennent une autre tournure. La Compagnie, en France, ne sera pas rappelée par le roi, comme ce sera le cas dans d'autres pays d'Europe²⁷. Elle sera rétablie par le pape, le 7 août 1814. Cela n'impliquera d'aucune manière la reconnaissance de la part de Louis XVIII et de son gouvernement.

Dès le départ, l'entreprise est parsemée d'embûches. Comment rassembler des hommes sans savoir quelle sera l'attitude du roi à l'égard des congrégations ? On peut supposer qu'elle serait pour le moins favorable. La charte du 4 juin 1814 apporte un premier éclairage sur la nature du nouveau régime. Elle assure la liberté de conscience et de culte mais ne reconnaît pas les congrégations²⁸. Dans ces conditions, il est impossible de réunir en un seul lieu un grand nombre de novices. Pour contourner cet obstacle, il convient de multiplier les lieux de formation dans les grandes villes « en attendant que l'occasion de se montrer soit venue ». Une certaine discréetion, voire un certain secret s'imposent. Ce n'est pas là une situation susceptible de gêner Clorivière. De plus, les premiers établissements sont menacés par l'ordonnance du 17 février 1815 qui prévoit le démantèlement de l'Université impériale. Les Cent-Jours ne permettront pas de porter cette ordonnance à exécution.

De nouveaux troubles éclatent avec le retour de l'Empereur. Clorivière est contraint de disperser les novices qu'il avait réunis rue des Postes, à Paris. La maison subit une perquisition. Cette dispersion est vue par Clorivière comme une épreuve pour les novices, une sorte d'« expériment »²⁹ qui pourra les dispenser, le cas échéant, du temps complet de noviciat³⁰.

Un autre sujet d'inquiétude intervient. Dès le 30 mars, un décret rétablit l'Université dans son statut de 1808. Si les séminaires restent sous la domination des évêques — ce qui leur avait été enlevé en 1811 — le gouvernement exige un serment de fidélité à la personne de l'Empereur et aux institutions. Cette exigence restera pratiquement sans effet car l'administration ne la mettra pas en application³¹. Le 18 juin 1815, Napoléon abdique pour la seconde fois.

Après les Cent-Jours, les choses ne sont plus tout à fait comme avant. Les sensibilités politiques ont évolué. Clorivière perçoit toute la fragilité de la situation : « Comme les choses ne sont pas encore sur un pied bien stable, d'après l'avis des personnes instruites et prudentes, nous n'avons pas cru pouvoir reprendre notre premier train »³².

27. William V. BANGERT, *A History of the Society of Jesus*, St Louis University, 1986, p. 431-440 et 452-461.

28. Voir Jean-Jacques CHEVALLIER, Gérard CONAC, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Paris, 1991, p. 136-142.

29. Expérience sous forme de stage pendant le temps du noviciat. Voir SAINT IGNACE, *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, éd. François COUREL, Paris, 1967, « Examen Général », chap. IV.

30. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 14 septembre 1815.

31. Jean LEFLON, *La crise révolutionnaire 1789-1846* (A. FLICHE, V. MARTIN, *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. XX), Paris, 1949, p. 295-301.

32. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 14 septembre 1815.

Le nouveau régime n'est pas un retour pur et simple au passé. Le roi doit compter avec les Chambres, les ministres, les partis. La situation est non seulement en rupture avec le passé mais reste précaire. La Compagnie n'est toujours pas reconnue. Clorivièrē ne parvient pas à organiser le noviciat tel qu'il devait l'être : « Il serait à désirer que tous eussent passé un temps assez considérable dans les exercices du noviciat, mais il en est quelques-uns à qui les circonstances et les besoins de notre Société ont rendu la chose impossible »³³.

En même temps il s'attache à noter tous les signes avant-coureurs d'une éventuelle faveur du roi à l'égard des Jésuites. Il écrit dans la même lettre : « Il se forme en ce moment une réunion de missionnaires prêtres séculiers qui paraît jouir de la faveur de sa Majesté, et dont nous-mêmes nous désirons le succès. »

Dans sa lettre du 27 octobre 1815 à Brzozowski, Clorivièrē entrevoit une situation plus favorable à la Compagnie :

« Au reste, tout nous annonce, en ce moment, un nouvel ordre des choses, favorable à la Société et au but qu'elle se propose. Les deux Chambres sont bien disposées et doivent bientôt s'occuper de régler ce qui concerne l'éducation de la jeunesse et nous savons déjà par plusieurs députés que leur intention est d'en confier le soin à une corporation religieuse. Nous semblons donc toucher un moment bien important et peut-être décisif pour l'établissement de la Société en France. »

Clorivièrē voit dans ces événements l'amorce d'un renouveau qui reconnaîtra officiellement la Compagnie. Il ne s'agit pas pour lui d'obtenir une quelconque reconnaissance légale. Le statut qu'il attend est un statut qui soit « favorable au but » de la Compagnie. Il espère même que le Général puisse venir en France et avoir une audience secrète auprès du roi (27 octobre 1815). Rien d'étonnant, peut-être, à ce qu'il se sente plein d'espérance puisque la Chambre qui vient d'être élue est la « Chambre introuvable » où les royalistes reviennent en nombre et en force. Mais en fait cela n'apportera rien à la Compagnie.

La période de la Restauration est relativement tolérante à l'égard de la religion. En particulier, les articles 5, 6 et 68 de la Charte introduisent la liberté en matière religieuse, mais la question des congrégations n'est nullement réglée. A partir de 1815, quelques congrégations masculines sont autorisées : celles des Missions étrangères, des Lazaristes, du Saint-Esprit et de Saint-Sulpice³⁴. Malgré l'espoir que ces autorisations firent naître, Clorivièrē s'aperçoit très vite que l'hostilité vis-à-vis de la Compagnie et de la religion demeure et que ce n'est pas du côté du roi qu'il faut attendre du secours. Il compte davantage sur la présence au gouvernement de quelques personnes favorables. Cet espoir est partagé par Brzozowski qui déclare : « J'espère que l'arrangement une fois conclu entre le Saint-Siège et la Cour de France, le gouvernement ne sera pas éloigné de faire quelque chose pour notre Compagnie »³⁵.

33. *Ibid.*

34. Paul NOURRISSON, *Histoire légale des congrégations religieuses en France depuis 1789*, t. I, Paris, 1928, p. 117-160.

35. Lettre de Brzozowski à Clorivièrē, 24 novembre 1816.

Le gouvernement et les Chambres ont d'autres préoccupations. Si le roi donne l'impression de chercher à se concilier les catholiques, c'est davantage par sens politique que par conviction personnelle. La politique religieuse à l'égard des congrégations reste hésitante et peu cohérente³⁶.

Pour la Compagnie, cette période est dominée par beaucoup d'incertitudes et d'approches prudentes vis-à-vis du pouvoir. Brzozowski s'est même présenté au comte de Noailles, ambassadeur du roi à la cour de Saint-Pétersbourg, mais apparemment sans résultat. Clorivière a, semble-t-il, eu des contacts avec le roi par l'intermédiaire du confesseur de ce dernier, si l'on en croit le rapport de Grivel à Fortis du 17 décembre 1820³⁷; mais ces démarches ne sont pas rapportées dans la correspondance. A défaut de la reconnaissance du gouvernement, Clorivière devra se contenter du « consentement » des autorités civiles, qu'il semble obtenir sans trop de difficulté. La recherche d'un statut juridique qui donnerait à la Compagnie sa place dans la société tient davantage, chez lui, du respect de l'autorité civile, au sens paulinien du terme, que d'un désir de revenir à la situation d'Ancien Régime³⁸. Cet état de fait l'oblige à faire des choix qui, à première vue, semblent s'écartez des Constitutions.

Dès le départ, Clorivière est contraint à multiplier les établissements précisément à cause de la non-reconnaissance du gouvernement³⁹. Toute forme de rassemblement est illicite. De plus, le noviciat doit être lié à des pensionnats. Telles sont les conditions *sine qua non* de la renaissance de la Compagnie⁴⁰. Clorivière profite de l'appel de certains évêques pour organiser plusieurs établissements. Après avoir encouragé cette politique, le Général manifeste son désaccord sur ce point :

« Par rapport aux divers nouveaux établissements dont vous me parlez, je ne puis que vous répéter de ne les accepter qu'avec la plus grande réserve et après une mûre délibération. Notre point capital en ce moment est de former des sujets, non en grand nombre mais bien remplis de leur vocation »⁴¹.

36. Pierre DE LA GORCE, *La Restauration. Louis XVIII*, Paris, 1926, p. 312, a une formule qui qualifie bien la situation : « Autant le catholicisme est honoré et soutenu comme puissance moralisatrice, autant manque le sens profond des choses religieuses. »

37. *Status Provinciae Galliae expositus a MRP. Aloysiis Fortis a RP. Fideli Grivel electore deputato ad 20 a Congr. gen. 17 decembris 1820* (ARSI, Francia, 1002, I, 7) : *Patri Cloriviere regiam protectionem pro Societate petenti Rex per confessarium suum respondit : « Nomen aut vestem Societatis Patres illi non assumant : sine rumore res suas agunt et nihil ipsis est timendum. »*

38. Louis DE VAUCELLES, « Les vues politiques de Pierre de Clorivière pour l'après-révolution », dans *Recherches autour de Pierre de Clorivière*, op. cit., p. 131-136, note que « les vues politiques de Clorivière presupposent l'harmonie des relations Église-État comme condition de l'affirmissement de la religion » (p. 136). Peut-être dans son attitude vis-à-vis de l'État, au cours de cette période, trouve-t-on le reflet de cette conviction ?

39. Ce thème de la « non-reconnaissance du gouvernement » revient comme un leitmotive sous la plume de Clorivière (28 novembre 1815, 8 janvier 1816, 15 juillet 1816, 20 août 1816, 29 septembre et 5 décembre 1817).

40. La multiplication des établissements par Clorivière, dans cette période, semble viser davantage à permettre l'existence de la Compagnie qu'à lui redonner la mission d'enseignement qu'elle a toujours eue.

41. Lettre de Brzozowski à Clorivière, 25 août 1816.

Le 24 novembre 1816, il écrit : « Je crains beaucoup plus que je ne désire les nouveaux établissements et je ne saurais trop le répéter. Moins nous aurons de charges, plus nous aurons de facilités pour former des sujets et c'est là l'essentiel. » Le 15 décembre, Brzozowski écrit à nouveau : « Néanmoins l'établissement de Mayenne est déjà accepté et je ne vois pas où vous pourrez prendre les sujets nécessaires pour satisfaire à cette nouvelle obligation. »

Ce qui inquiète davantage le Général, c'est l'impossibilité de programmer des études de théologie telles qu'elles sont prescrites par saint Ignace :

« Je vois encore moins comment vous pourrez remplacer nos jeunes gens, professeurs ou surveillants, quand il s'agira de leur faire faire leur théologie et ce qui m'effraie surtout, c'est que je ne conçois pas comment des jeunes gens surchargés de travail et distraits par les études pourraient se former à l'esprit de l'institut et devenir de vrais Jésuites. »

Dans une autre lettre du 20 juin 1817, il rappelle :

« Nous ne devons pas perdre de vue que nous voulons former des Jésuites et que dans un Jésuite la science est absolument nécessaire, presqu'aussi nécessaire que la piété. Je voudrais donc qu'avant de penser à de nouveaux établissements on formât une maison d'études où nos jeunes gens puissent successivement se former comme le demandent nos Constitutions. »

Clorivière se refusera à établir une maison d'études⁴². Brzozowski s'est toujours montré très exigeant, et même pointilleux, en ce qui concerne l'observance des règles et la qualité des études. S'il est fidèle à son devoir en rappelant l'idéal des Constitutions, il ne semble pas saisir les problèmes spécifiques posés par la situation française. Il est, en ce sens, moins perspicace que son prédécesseur le P. Grüber⁴³.

Aux yeux de Brzozowski, rien ne peut davantage affaiblir l'œuvre que cette multiplicité d'établissements. Pour ouvrir des maisons, il faut du personnel et, pour donner un esprit à une œuvre, celui-ci doit être bien formé. Clorivière pour trouver des hommes est obligé d'écourter le temps de la formation, soit en renonçant aux études de théologie qui se font après le temps de la régence, soit en écourtant le noviciat lui-même.

Brzozowski énonce un certain nombre de règles en vue de l'acceptation de nouveaux établissements : recours à des consulteurs, nécessité de tenir un cahier de charges. Ces règles ont pour but de favoriser le discernement et, par conséquent, elles laissent la place à une application nuancée.

42. Ce refus est, entre autres, une des raisons qui pousse Brzozowski à le démettre de ses fonctions. Voir lettres de Brzozowski à Grivel, 19 décembre 1817, 17 février 1818 (ARSI, Russia, 24, p. 268-273). En nommant Simpson Provincial, il lui demande aussitôt d'organiser une maison d'études. Lettres de Brzozowski à Simpson, 19 décembre 1817 (Russia, 24, 7-9), 24 mars 1818 (Francia, 1001, I, 53).

43. Il éprouve quelques difficultés pour gouverner dans un contexte hostile. Les problèmes qu'il a eus au moment de l'expulsion des Jésuites de Russie relèvent de cette difficulté. Joseph de Maistre écrit à l'archevêque de Raguse en juin 1816 : « Le R.P. Général [Brzozowski] que je connais et vénère beaucoup, excellent sous le rapport de la sainteté, se trouvait cependant sous le rapport de la politique, de la pénétration et de la force d'esprit, au-dessous des circonstances, qui demandaient la tête d'un Grüber ou d'un Aquaviva » (S. ZALENSKI, *Les Jésuites*, *op. cit.*, t. II, p. 138, note 2).

Clorivièr e s'appuiera sur la nuance en donnant les motifs de ses choix⁴⁴. Comme le Général lui-même l'a envisagé au départ, il est impossible de rassembler les novices en un seul lieu et, pour ouvrir un noviciat, il est nécessaire d'y adjoindre un pensionnat. Pourquoi ne pas continuer ainsi puisque deux années se sont écoulées — le temps du noviciat ? Il semble, en effet, possible de mettre les jeunes profès dans le ministère sans dommage pour leur formation. Ce point est au cœur de la divergence avec le Général : ce dernier souhaite au contraire que ceux qui pourraient être libérés pour des responsabilités, le soient pour les études⁴⁵. La manière dont Clorivièr e procède relève d'une analyse très réaliste des faits. Le rassemblement des Jésuites est impossible. Par ailleurs, il est indispensable d'assurer un minimum de formation commune. La réponse à cette urgence passe par la nécessaire multiplication des établissements.

Un autre facteur contribue à orienter le choix de Clorivièr e. Déjà âgé⁴⁶, il est seul à la tête de cette entreprise. Or, dès le 19 juillet 1814, les demandes d'entrée au noviciat sont nombreuses. Deux mois après la promulgation de la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, Clorivièr e admet soixante-dix novices, mais il n'a personne pour encadrer les nouveaux venus.

Dans la lettre du 7 mai 1814, qui charge Clorivièr e du rétablissement de la Compagnie en France, le Général lui demandait de rassembler autour de lui ses anciens compagnons⁴⁷, ce qui s'avère impossible. La suppression a provoqué la dispersion des Jésuites et la Révolution en a éliminé un certain nombre⁴⁸. Il y a bien Barruel⁴⁹, mais ses prises de positions sur différents

44. Lettre de Clorivièr e à Brzozowski, 22 janvier 1817.

45. Lettre de Brzozowski à Clorivièr e, 20 juin 1817.

46. Il a plus de quatre-vingts ans. Sa santé n'est pas bonne, même si ses forces semblent lui revenir (Clorivièr e à Brzozowski, 30 décembre 1816 : le voyage, dit-il, a fortifié sa santé). Pratiquement aveugle, il est dans l'incapacité d'écrire ses lettres lui-même ; en 1817, il doit même renoncer à célébrer l'eucharistie.

47. La lettre de Clorivièr e au Général étant du 14 septembre 1815, nous n'avons pas de compte rendu de ce qu'a fait Clorivièr e depuis sa nomination. D'autres lettres, en particulier celles adressées à Fleury (26 juin, 23 juillet, 1^{er} octobre 1814 et 8 mars 1815), nous permettent de savoir qu'il a cherché à rejoindre ses compagnons.

48. Lettre de Jean-Baptiste Billy à Jean-Baptiste Bordier-Delpuits, 15 décembre 1802 : « Il manque des Français parce que la Société, ayant été détruite en France longtemps avant de l'être dans les autres pays, tout ce qui en reste aujourd'hui est vieux et invalide » (J. BURNICHON, *Histoire d'un siècle*, op. cit., t. I, p. 39-40). Ces lignes font écho à ce qu'écrivit Clorivièr e, treize ans plus tard : « Nous pourrions difficilement nous servir du secours des anciens membres de la Compagnie qui sont en très petit nombre et presque tous impotents » (lettre à Brzozowski, 28 novembre 1815).

49. Augustin de Barruel (1741-1820) est entré dans la Compagnie en 1756. Il enseigne la grammaire à Toulouse jusqu'en 1762. Au moment de la suppression, il part pour la Moravie puis la Bohême avant de rentrer en France, en 1774. Il séjourne en Angleterre après 1792. La Révolution terminée, il revient en France. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages polémiques : *Les Helviennes, ou Lettres provinciales philosophiques* (1781), *Lettres sur le divorce à un député (...), ou Réfutation d'un ouvrage ayant pour titre : Du Divorce* (1789), *Observations sur l'instruction publique* (1791) et surtout *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (1797-1799), ouvrage qui suscite une foule de réclamations tant en Angleterre, en Allemagne qu'en France. Voir Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de*

problèmes politiques et religieux sont telles qu'il serait inopportun de lui confier des responsabilités. D'autres, comme Pravaz, sont trop âgés ; il a 93 ans. De plus, les anciens Jésuites qui ont, comme Clorivière, renouvelé leur profession avant 1814, sont restés à l'étranger. C'est le cas de Fleury⁵⁰, Fontaine⁵¹, Simpson⁵², Stone⁵³, tous compagnons de Clorivière, rattachés à la province anglaise. Brzozowski fait lui-même des démarches auprès d'eux et encourage Clorivière à les appuyer⁵⁴. Clorivière écrivant à son ami Charles Fleury cite un extrait de la lettre que le Général lui a adressée :

« J'écris de nouveau en Angleterre dans les termes les plus forts (...). Je vous autorise (...) à écrire en mon nom au P. Provincial d'Angleterre et aux individus eux-mêmes. Qu'ils sacrifient le bien particulier qu'ils peuvent faire dans leurs emplois au bien Général de la Compagnie qui doit résulter de leur prompte arrivée en France »⁵⁵.

Clorivière écrit également à Simpson en citant l'extrait ci-dessus⁵⁶ et ajoute un autre extrait d'une lettre que Brzozowski lui a adressée en février : « J'ai fait tout ce que je pouvais pour vous procurer au plus tôt les secours de Fleury, Fontaine et Sionnest [alias Simpson]. C'est à vous de les presser et d'exciter leur zèle. » Seul Fontaine peut rentrer en France. En

Jésus, Bruxelles-Paris, 1890-1911, t. I, col. 930-945. Voir également Michel RIQUET, *Augustin de Barruel. Un Jésuite face aux Jacobins francs-maçons 1741-1820*, Paris, 1989, en particulier p. 137-144.

50. Pour une étude des relations Clorivière-Fleury, on se reportera à C. REYNIER, « La correspondance de Clorivière », art. cit.

51. Jean-Baptiste de La Fontaine (1739-1821), conovice de Clorivière (C. SOMMERVOGEL, *op. cit.*, t. III, col. 848). Une grande amitié lie Clorivière à Fontaine. Il est souvent question de lui dans ses lettres à Fleury (voir C. REYNIER, « La correspondance de Clorivière », art. cit., lettres 33, 35, 36, 37, 41, 42, 43, 46).

52. Antoine-Louis Sionest, alias Simpson (1742-1820), est un conovice de Clorivière. Rattaché à la province d'Angleterre au moment de la suppression de la Compagnie, il est professeur à Stonyhurst (voir Achille GUIDÉE, *Vie du R.P. Joseph Varin*, Paris, 1854). Dans un premier temps, le Provincial refuse l'envoi de Simpson (lettre de Clorivière à Brzozowski, 14 septembre 1815).

53. Marmaduke Stone (1748-1834) est entré dans la Compagnie en 1767. Il passe de nombreuses années au collège anglais de Liège avant de devenir, au moment de la suppression, président de l'Académie de Liège (1774-1794) puis président et recteur de Stonyhurst (1794-1808). En 1803, il est nommé Provincial d'Angleterre et le resta jusqu'en 1817. Il fut novice du P. de Clorivière lorsque celui-ci était *socius* à Gand (C. SOMMERVOGEL, *op. cit.*, t. VII, col. 1596-1597 ; Geoffrey HOLT, *The English Jesuits (1650-1829) : a Biographical Dictionary*, Southampton, 1984, p. 238). Brzozowski lui demanda de venir au secours de Clorivière (3 mars 1815, EJPA, Serbata).

54. Lettre du 30 août 1814 : « Tâchez donc de trouver pour le moment dans toute la France quelques-uns de nos anciens à qui le zèle donnera des forces. Employez le P. Pralet, écrivez au P. Fleury ou Forester que s'il veut aller en France pour se consacrer à cette bonne œuvre et donner à la Compagnie cette marque de son attachement et de son dévouement, il fera une chose qui me sera très agréable. De mon côté, j'écrirai au P. Stone à ce sujet » (AFSI, Lettres des Généraux).

55. Cité dans la lettre de Clorivière à Fleury, 8 mars 1815 (lettre 46). Voir également lettre de Brzozowski au Provincial d'Angleterre (3 septembre 1814), à qui il demande d'envoyer Fleury à Paris (EJPA, *Epistolae Generalium, 1750-1853*, fol. 175v).

56. Lettre du 8 mars 1815, dans laquelle il dit avoir écrit aussi à Fontaine (AFSI, fonds Clorivière, GCl 116, B).

raison de son état de santé, il faut attendre Pâques 1816⁵⁷. Quant à Simpson, il est retenu en Angleterre. Il ne rentrera qu'en 1818 pour remplacer Clorivière à la tête de la province. Non seulement le retour en France est difficile, voire impossible pour la plupart, mais le fait d'avoir vécu si longtemps à l'étranger rend ces hommes inaptes à saisir le climat politique français⁵⁸.

Au moment du bref *Per alias*, une trentaine de Français, parmi lesquels Billy⁵⁹ et Grivel⁶⁰, avaient rejoint la Compagnie à Polotsk. Clorivière demande instamment au Général que ces Pères formés en Russie puissent venir en France :

« Peut-être sera-t-il encore plus à propos que vous nous envoyiez quelqu'un de nos Pères français qui aurait été formé de votre main. Je me jette à vos genoux et je vous conjure au nom de Jésus et de sa sainte mère de vouloir bien m'accorder cette grâce, en vous protestant de ma parfaite soumission à tout ce que vous ordonnerez »⁶¹.

A cette date, ils ne peuvent laisser leur ministère pour rentrer en France. Cela ne sera possible que lorsque les Jésuites seront chassés de Saint-Pétersbourg, en janvier 1816⁶².

Clorivière se retrouve donc seul face à l'entreprise de rétablissement. Ceux qui demandent à entrer dans la Compagnie dès 1814 sont d'origine et de formation diverses. La majorité d'entre eux est constituée par les Pères de la Foi⁶³ dont certains ont appartenu à la Société du Sacré-Cœur et sont même passés par l'aventure paccanariste, tels Ronsin, Boissard,

57. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 2 avril 1816. Brzozowski sera satisfait de son retour (25 août 1816).

58. Simpson avoue lui-même avoir presque oublié le français après tant d'années passées en Angleterre : « A peine revenu d'Angleterre, où j'ai vécu 28 ans, ayant presque oublié le français, ne connaissant personne en France, inconnu à tout le monde, ne sachant pas me conduire moi-même, comment oserai-je entreprendre de conduire et de diriger ceux qui me sont supérieurs en tout ? » (lettre à Brzozowski, 19 janvier 1818 : ARSI, Francia, 1001, I, 47).

59. Jean-Baptiste Billy (1738-1829) est entré dans la Compagnie en 1755 puis a rejoint ses compagnons à Saint-Pétersbourg, en 1809, où il enseigne les mathématiques. Il est admoniteur de Brzozowski en 1813. Il est l'auteur, entre autres, d'un écrit intitulé : *Idée sommaire de l'état déplorable de l'Eglise de France après la Révolution opérée en conséquence du serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics* (C. SOMMEROVGOEL, *op. cit.*, t. I, col. 1480-1481).

60. Fidèle de Grivel (1769-1842) était entré au noviciat en Russie Blanche, en 1803. Il avait enseigné les humanités et la rhétorique à Saint-Pétersbourg. En 1830, il partira pour les États-Unis et sera maître des novices à Georgetown. Voir Hugues BEYLARD, art. « Grivel », dans Paul DUCLOS, *Dictionnaire du monde religieux*, t. I. *Les Jésuites*, Paris, 1985, p. 138.

61. Lettre du 28 novembre 1815.

62. S. ZALENSKI, *Les Jésuites*, *op. cit.*, t. II, p. 221-243. Grivel et Folloppe sont ainsi disponibles : « Plusieurs Pères français qui étaient employés au pensionnat de Saint-Pétersbourg se trouvent, après notre expulsion, n'être plus nécessaires ici et j'ai résolu de vous en envoyer quelques-uns » (lettre de Brzozowski à Clorivière, 20 février 1816). Clorivière sera très satisfait de les voir arriver (lettre de Clorivière à Brzozowski, 4 juin 1816).

63. Clorivière travaillait avec eux depuis quinze ans et les connaissait bien : Paul DUDON, « Un conseiller janséniste au ministère », dans *Études*, t. 86, 1901, p. 319-326 ; André RAYEZ, « Clorivière et les Pères de la Foi », dans *Archivum historicum Societatis Iesu*, t. 21, 1952, p. 300-326. Pour la liste exhaustive des Jésuites provenant de la Société des Pères de la Foi, voir A. VIVIER, *Catalogus*, *op. cit.*, p. 13-14.

Jennesseaux, Cuénet, Sellier, Thomas, Varin, Rozaven, Gloriot. Par la suite, Ballandret, Folloppe se joindront au groupe : ceux-là ont une formation jésuite mais sont moins sensibles à la situation typiquement française.

Clorivière doit composer avec des hommes mûrs, ayant déjà une expérience de la vie religieuse relativement différente de celle de la Compagnie⁶⁴. C'est à ces hommes qu'il confie très vite des responsabilités. Rien d'étonnant à ce que leur façon de traiter les affaires ne soit pas toujours conforme aux usages de la Compagnie. Même si Clorivière loue leurs qualités⁶⁵, ces hommes ne partagent pas nécessairement ses options. Des dissensions s'élèvent à l'égard de son gouvernement, en particulier en 1817, à l'instigation de Varin⁶⁶ et de Grivel⁶⁷.

Les formateurs sont trop peu nombreux, les sujets d'origines trop diverses alors que les circonstances exigent la dispersion des membres. Paradoxalement, c'est la conjonction de ces deux facteurs qui conditionne dans une large mesure la multiplication des établissements.

Pourquoi, alors que Brzozowski n'a cessé de s'opposer à la multiplication des établissements, Clorivière continue-t-il à en accepter de nouveaux⁶⁸? Son sens de l'obéissance et son désir de remettre en vigueur les règles de saint Ignace auraient dû, semble-t-il, l'inciter à plus de modération dans cette entreprise. Le facteur humain lié à la situation de non-reconnaissance où se trouve la Compagnie est-il suffisant pour expliquer les choix de Clorivière?

Cette question revêt plusieurs aspects. En ce qui concerne le noviciat, Clorivière est persuadé qu'il ne pourra être rétabli tel que le prévoient les Constitutions que si la Compagnie est reconnue par le gouvernement⁶⁹. Tant qu'elle n'est pas reconnue, elle n'a pas d'existence légale et ne peut rassembler des jeunes gens dans un même lieu. L'unique possibilité de rassemblement est fournie par le pensionnat. Or les pensionnats ne peuvent exister qu'à la demande et sous la dépendance des évêques. Les lois sur l'enseignement prévoient, en effet, que les évêques sont autorisés à fonder dans leur diocèse des écoles dont ils peuvent nommer les

64. Voir le jugement de Fontaine : « La plupart de ceux qui se sont réunis à nous étaient des hommes formés, à la vérité pleins de bonne volonté mais qui dans leur première réunion ont mal saisi la forme et le régime de la Compagnie » (lettre à Brzozowski, 18 novembre 1817 : ARSI, Francia, 1001, I, 44) et celui de Simpson : « Il y a quelque différence entre l'esprit des Pères de la Foi et l'esprit de saint Ignace » (lettre à Brzozowski, 19 janvier 1818).

65. En particulier celles de Varin qu'il estime et juge apte à gouverner (lettre de Clorivière à Brzozowski, 15 juillet 1816).

66. Lettres de Varin à Brzozowski, 26 août 1817, 26 février 1818 (Francia, 1001, I, 40, 52).

67. Lettres de Grivel à Brzozowski, 31 octobre 1816 ; 22 janvier, 10 février, 27 février, 5 mars, avril et 16 mai 1817 (Francia, 1001, I, 17, 23, 24, 26, 29, 35).

68. A travers la correspondance, on peut suivre chronologiquement les projets d'établissement, leur réalisation ou leur échec. On ne peut qu'être frappé par la rapidité avec laquelle se font et se défont ces projets (voir tableau en annexe).

69. « Ces raisons pourront subsister jusqu'à ce que nous soyons reconnus, et ce ne sera qu'alors que nous pourrons espérer d'avoir des noviciats isolés des collèges, sans l'aide desquels maintenant, ils ne pourraient se soutenir » (lettre à Brzozowski, 28 novembre 1815).

responsables afin de former les jeunes gens destinés au grand séminaire⁷⁰. Cette dépendance permet aux établissements des Jésuites d'être soustraits à l'Université⁷¹ et de bénéficier d'édifices qui sont concédés aux évêques par le gouvernement :

« Nos pensionnats en France sont sous la dépendance immédiate des évêques qui leur attachent le titre de petits séminaires et quelquefois nous accordent l'usage des édifices, à eux attribués pour cet usage par le gouvernement. Les maisons prises par nous à loyer, comme celles d'Amiens, n'ont d'existence légale que comme séminaires, et sans ce titre nous serions soumis à l'Université, ou obligés de dissoudre un établissement qui ne voudrait pas le reconnaître »⁷².

Par là même, cette dépendance place les établissements dans des conditions bien précaires car ils sont soumis au bon vouloir épiscopal. A Toulouse, l'évêque avait demandé le retour des Jésuites puis il avait changé d'avis⁷³. A Soissons, la situation est encore plus délicate. En 1814, l'évêque, Mgr de Beaulieu, avait demandé à Clorivière d'accepter le grand séminaire⁷⁴. Quelques mois plus tard, il le contraint à se retirer, sans doute par crainte de voir des vocations échapper à son diocèse. Le retrait définitif se fait sans heurt⁷⁵. Cette situation fragile vaut pour toutes les maisons :

« La maison de Saint-Acheul, toute florissante qu'elle est, a bien peu de solidité puisque n'étant à nous que par un bail de peu d'années, elle peut nous être retirée par le propriétaire, ou enlevée par quelque acquéreur »⁷⁶. « Les établissements que nous avons, nous ne pouvons pas les regarder comme à nous, d'autant que ce sont des petits séminaires qui sont nécessairement dans la dépendance immédiate des évêques qui pourraient, comme celui de Soissons, nous exclure quand il leur plairait »⁷⁷.

Des difficultés de ce type surgissent à Bordeaux. L'extension du grand séminaire exige que l'on récupère les locaux où sont installés les Jésuites. L'affaire se solde par un arrangement en raison de la bienveillance de l'archevêque, Mgr d'Aviau. Les Jésuites cèdent une partie du local et conservent l'autre partie⁷⁸. A ces problèmes d'ordre juridique viennent s'ajouter des questions purement matérielles. Les élèves se présentent très nombreux et les locaux ne sont pas prévus à cet effet. Guidée nous rapporte l'exemple de la maison d'Amiens :

70. Jacques CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. VI, Paris, 1846, p. 131.

71. « Notre situation est toujours la même, c'est-à-dire toujours aussi gênée, et elle le sera tant que l'on conservera l'Université avec l'emprise exclusive qu'elle exerce sur l'enseignement » (lettre de Clorivière à Brzozowski, 2 avril 1816).

72. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 20 août 1816.

73. Lettres de Clorivière à Brzozowski, 15 juillet et 20 août 1816. Après cette première tentative, il semble qu'il y en ait une deuxième qui échoue également (20 mai 1817). Il y en aura une troisième, en 1823, mais elle aussi échouera en raison des ordonnances. Voir Émile JAMMET, art. « Toulouse », dans Pierre DELATTRE, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles*, Enghien, 1940-1957, t. IV, col. 1358-1371.

74. Mgr de Beaulieu, évêque constitutionnel imposé à Pie VII par Bonaparte, avait pour confesseur un Père de la Foi, le P. Ronsin. C'est par ce biais qu'il avait appelé les Jésuites.

75. En août 1816, le séminaire est fermé. Lettres de Clorivière à Brzozowski, 4 juin et 20 août 1816.

76. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 8 octobre 1816.

77. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 22 janvier 1817.

78. Lettres de Clorivière à Brzozowski, 8 octobre, 26 novembre 1816.

« Qu'on se figure un pensionnat rempli d'élèves et en même temps d'œuvres de toute espèce. Point de salle d'études disposées, point de classes préparées, point de réfectoire, trop peu de lits et au milieu de ce chaos plus de 140 enfants à loger, à nourrir et à occuper. La plupart passait la nuit sur des matelas étendus à terre et chacun des maîtres avait dans sa chambre deux ou trois élèves couchés de la sorte »⁷⁹.

A Sainte-Anne d'Auray, les Jésuites affrontent le même type de difficultés⁸⁰. Dans certains cas, la bienveillance des autorités civiles tente de pallier ces problèmes. A Forcalquier, on libère la gendarmerie pour installer le pensionnat⁸¹. A Laval et à Mayenne, les autorités locales favorisent l'installation des établissements⁸².

La pauvreté des pensionnats s'accroît avec la cherté des denrées et oblige, une fois encore, Clorivière à prendre ses distances vis-à-vis des Constitutions⁸³. Il doit accepter de laisser au diocèse encore un an la propriété des revenus de la maison de Montmorillon. D'une part, la vie de l'établissement doit être assurée. D'autre part, il convient de ne pas mécontenter les grands vicaires. Cependant Clorivière n'accepte cette situation que pour un an⁸⁴. Il est tenu de suivre fidèlement l'idéal fixé par les Constitutions qui prévoient que les collèges, en l'occurrence les établissements, doivent assurer leur propre subsistance⁸⁵. S'il est contraint de s'en éloigner, momentanément et à titre exceptionnel, c'est en fait pour assurer la vie de la maison car les Jésuites n'étant pas reconnus sont privés de toute source de revenus⁸⁶. Seul le pensionnat reçoit des subsides et assure ainsi le fonctionnement du noviciat⁸⁷.

La politique de Clorivière est très pragmatique. Pour vivre, il est contraint de tenir compte des réalités économique, juridique et ecclésiale tout en étant conscient — les appels du Général sont là pour le lui rappeler — qu'il s'écarte de l'idéal de la Compagnie.

La question des vocations est un autre aspect qui le préoccupe⁸⁸. Dans le choix des implantations, il tient compte des secteurs qui, jadis, ont

79. Achille GUIDÉE, *Vie du R.P. Louis Sellier*, Paris, 1858, p. 111.

80. Voir Pierre CUÉNET, « Notes pour faire l'histoire de la naissance de Sainte-Anne d'Auray, 5 janvier 1816-15 mai 1824 » (AFSL, fonds Paris, ESA).

81. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 15 juillet 1816.

82. Clorivière à Brzozowski, 8 octobre 1816. Par la suite, quelques éléments libéraux mettent des entraves à l'activité des Jésuites. Voir Yves DU CLEUZIOU, Paul DUCLOS, art. « Laval », dans P. DELATTRE, *Les établissements*, op. cit., t. II, col. 1042-1045.

83. Les années 1816-1817 sont celles où la crise frumentaire est la plus aiguë car elle est renforcée par l'occupation du territoire par les armées alliées, par des conditions climatiques défavorables et l'épuisement des stocks après des récoltes très mauvaises.

84. Lettre à Brzozowski, 26 novembre 1816 : « Je leur ai annoncé que la manière dont nous avions existé jusqu'ici à Montmorillon n'était pas conforme à notre institut, nous ne pourrions [songer] à y rester au-delà de cette année qui commence, et qu'alors il faudrait nécessairement un arrangement plus convenable à notre état. »

85. Voir *Institutum Societatis Iesu*, t. III, Florence, 1893, index « Collegium », p. 578.

86. A Laval, les Jésuites ne peuvent recevoir le legs qu'on veut leur faire (5 décembre 1817).

87. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 28 novembre 1815.

88. « Le nombre des novices que nous avons reçus est très petit. Ce qui provient de la nécessité où sont les évêques de retenir leurs sujets et de ce que nous ne sommes pas reconnus par le gouvernement » (lettre à Brzozowski, 29 septembre 1817).

donné des hommes à la Compagnie. Lors du projet d'établissement à Toulouse, il souligne combien il est nécessaire d'avoir des pensionnats pour attirer les vocations :

« Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'un établissement dans cette partie là attireraient des sujets à la Société, et nous en avons d'autant plus besoin que par défaut de protection de la part du gouvernement nous voyons diminuer sensiblement le nombre des postulants »⁸⁹.

Le projet de Toulouse sera abandonné puis envisagé de nouveau en 1817. Clorivière souligne une fois encore l'importance de la ville de Toulouse. Dans l'ancienne Compagnie, elle appartenait à une province florissante qui a donné des saints, tel François Régis : « Cet établissement nous fournirait beaucoup d'élèves ; et je dois le dire à Votre Paternité, c'est de nos collèges que nous venaient presque tous nos jeunes Jésuites »⁹⁰.

Lorsqu'il envisage le cas de Marseille, il se livre à la même réflexion : c'est une ville très peuplée, « capable de nous fournir dans la suite beaucoup de sujets »⁹¹.

Dans une de ses dernières lettres, il écrit : « Nous ne songeons point à augmenter le nombre de nos établissements, cependant nous pouvons dire, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que ce n'est que de nos maisons que nous pouvons tirer de bons sujets »⁹². La multiplication des établissements peut être une source féconde de recrutement. Elle s'inscrit dans la tradition de la Compagnie : aller là où celle-ci a été florissante. C'est le cas d'Amiens, de Toulouse, de la Bretagne. Il est vrai que si les évêques ou les populations appellent les Jésuites, c'est en souvenir de leurs collèges. Cependant, si Clorivière a tendance à répondre facilement à ces multiples demandes, il sait aussi les refuser⁹³.

Le choix des implantations est le fruit d'un discernement. A l'origine de ce discernement c'est toujours le bien de la Compagnie qui est déterminant. Clorivière opère une série de choix d'ordre vital selon une véritable stratégie en fonction des circonstances. Il agit avec les hommes qu'il a à sa disposition. Il s'assure, autant que possible, du consentement de l'autorité civile pour rester dans la légalité, en attendant d'obtenir une reconnaissance. Il ouvre des pensionnats afin d'assurer la vie des noviciats. Il cherche à s'établir dans les régions où la Compagnie fut jadis bien implantée afin d'y trouver des vocations.

Avant toute préoccupation politique, c'est le bien de la Compagnie qui est premier. Au détour d'une phrase, Clorivière ne cache pas son sentiment, qualifiant Napoléon d'« usurpateur », mais nulle part le retour de Louis XVIII n'est considéré comme une « restauration » attendue et

89. Lettre à Brzozowski, 15 juillet 1816.

90. Lettre à Brzozowski, 20 mai 1817.

91. Lettre à Brzozowski, 26 avril 1817.

92. Lettre à Brzozowski, 17 octobre 1817. Cela se vérifie dès le XVI^e siècle : François DE DAINVILLE, *L'éducation des Jésuites (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, 1978, p. 77.

93. « C'est la nécessité qui nous a uniquement contraint de faire ce que nous avons fait. Cette même nécessité nous a fait accepter quelques collèges ou plutôt petits séminaires. Le nombre que nous avons refusé est incalculable » (lettre à Grivel, 14 novembre 1816 : ARSI, Francia, 1001, I, 18).

accueillie avec enthousiasme. Il le constate comme un fait qui pourra, peut-être, ouvrir la voie à une reconnaissance de la Compagnie, mais ne le salue pas comme un retour à un passé qui, en tant que tel, incarnerait toutes les vertus et ferait de la France le pays du Roi très chrétien. La situation de l'Église le préoccupe davantage. En multipliant les établissements, en limitant le temps de formation, il espère pouvoir venir au-devant des besoins les plus urgents.

La société française sort des années révolutionnaires et napoléoniennes profondément marquée par une déchristianisation évidente. Cet état dans lequel se trouve la société est absolument nouveau. Clorivière le perçoit bien lorsqu'il souligne l'ignorance des chrétiens et l'urgence d'un enseignement solide⁹⁴. Le temps est loin où l'Église exerçait une profonde influence dans la vie quotidienne. De nombreuses paroisses sont maintenant vacantes, faute de prêtres. Séminaires et cures ont été transformés en casernes ou en dépôts. Les vocations ont chuté⁹⁵. Rien d'étonnant à ce que « des pans entiers de la société paraissent durablement vivre hors de l'influence de l'Église »⁹⁶. L'idéologie des Lumières est encore présente.

Cependant, en ces toutes premières années de la Restauration, un espoir de renouveau est rendu possible par la liberté des cultes. Au fur et à mesure que le temps passe, Clorivière en perçoit la fragilité⁹⁷. Son premier souci est celui de l'éducation de la jeunesse. Il juge la société immorale. Les mœurs sont perverses car toute référence aux conseils évangéliques a disparu. Dès les premiers temps du rétablissement de la Compagnie, Clorivière est porté à accepter les petits séminaires pour soustraire la jeunesse aux mauvaises influences⁹⁸, d'autant qu'une véritable éducation est souhaitée par les familles⁹⁹.

94. Dans ses lettres à Brzozowski, il revient très souvent sur cet aspect : « Depuis la suppression des écoles publiques de théologie on n'en fait qu'un cours bien superficiel dans les séminaires » (28 novembre 1815). « L'ignorance, l'apathie jointe au désordre des mœurs sont plus qu'ailleurs de terribles obstacles » (30 décembre 1816). « Les temps qui ont précédé celui-ci ont été bien mauvais dans notre malheureuse patrie et les études en ont plus ou moins souffert » (30 juillet 1817). « ... Vu que dans les troubles de la Révolution il a été bien difficile de faire de bonnes études pour ceux qui étaient plus anciens que les autres et qui avaient déjà exercé le ministère... » (17 octobre 1817).

95. Voir G. CHOLVY, « Au sortir de la Révolution et de l'Empire », dans G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France, op. cit.*, t. I, p. 12-29.

96. Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, « A l'épreuve de la Révolution (1770-1830) », dans François LEBRUN, *Histoire des catholiques en France du XV^e siècle à nos jours*, Toulouse, 1980, p. 265.

97. « Nous sommes dans la plus grande crise et nous avons tout à craindre pour la religion en France » (lettre à Brzozowski, 5 décembre 1817).

98. Parmi les raisons qui le poussent à accepter de nouveaux établissements, il cite les suivantes : « La nécessité urgente de soustraire au moins une partie de la jeunesse à la perversité des lycées, qui au vu de tout le monde sont des écoles d'impiété. (...) L'empressement de quelques débris d'anciennes corporations pour s'emparer de l'éducation, en s'adjoignant tous ceux qui se présentent, quelques immoraux qu'ils puissent être, ce qui perpétuerait les maux qu'a fait et que fait encore l'Université » (lettre à Brzozowski, 28 novembre 1815). Voir Pierre VALLIN, « Un projet de société à travers l'éducation », dans *Politique et mystique chez les Jésuites, op. cit.*, p. 38.

99. Les parents demandent des places dans les établissements « moins encore à cause des études qui y sont pourtant plus florissantes que dans les lycées, que pour la pureté des mœurs

Pour Clorivièr^e, la lutte contre la corruption des mœurs est un impératif. La question des frères coadjuteurs s'inscrit dans le cadre de cette lutte. Il fait entrer dans la Compagnie un certain nombre de personnes auxquelles il donne le statut de coadjuteur, les faisant servir comme domestiques dans les établissements scolaires :

« J'ai reçu dix-huit frères coadjuteurs. Votre Révérence pensera peut-être que c'est beaucoup, mais je lui observerai que nous avons reconnu qu'en France surtout il serait dangereux d'introduire dans les pensionnats des domestiques à gages, et qu'au contraire la régularité et le bon exemple des frères produirait d'excellents effets auprès des élèves »¹⁰⁰.

En 1816, six frères sont admis aux vœux¹⁰¹. Or Clorivièr^e innove dans la pratique de la Compagnie ; celle-ci prévoit un nombre restreint de coadjuteurs temporels qui ne doivent, en aucun cas, servir comme domestiques. Brzozowski ne peut admettre une entorse à ces règles¹⁰². Dès que Clorivièr^e prend connaissance de l'avis du Général, il accepte que les coadjuteurs ne servent plus comme domestiques¹⁰³. Mais son souci reste la question de la « démoralisation Générale » des domestiques non religieux auxquels il sera contraint d'avoir recours :

« Réduits aux seuls domestiques je crains bien que le désordre ne s'introduise dans nos pensionnats et n'entraîne leur entière dissolution. Que deviendrait alors et la jeunesse de France si négligée partout, et la religion qui ne peut se relever que par la jeunesse, et notre Compagnie en France ? »¹⁰⁴.

Cependant Brzozowski s'attache essentiellement aux Constitutions¹⁰⁵. Il comprend parfaitement les difficultés dans lesquelles se trouve Clorivièr^e pour congédier les frères et regrette au fond que ce dernier n'ait pas demandé la permission avant de les intégrer. Il rappelle qu'il n'a point exigé que les frères cessent immédiatement leurs services dans les pensionnats et fussent remplacés par des domestiques. Il accorde le temps nécessaire pour que le changement se fasse sans précipitation. Il ne croit guère aux arguments invoqués par Clorivièr^e selon lesquels il est impossible de trouver de bons domestiques. Il lui rappelle qu'il convient d'être exigeant sur l'admission de ces derniers. Mieux vaut faire appel à des domestiques que l'on soumettra à une discipline sévère pour éviter qu'ils n'introduisent la corruption auprès des jeunes. Les frères pourront alors servir d'intermédiaires. Par ailleurs, il est important de vérifier

qui y règne » (lettre de Clorivièr^e à Brzozowski, 20 août 1816). Il est vrai que la Révolution a provoqué une désorganisation en matière scolaire. Voir Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, 1968. La manière dont Clorivièr^e présente la vie dans les lycées rejoint certaines descriptions de l'époque : d'après Marie-Madeleine COMPÈRE, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Paris, 1985, p. 217-242.

100. Lettre à Brzozowski, 4 juin 1816.

101. Lettre de Clorivièr^e à Brzozowski, 15 juillet 1816.

102. La première lettre de Brzozowski concernant cette affaire n'est pas conservée. Il ne nous reste que la seconde, datée du 29 septembre 1816, en réponse à la lettre de Clorivièr^e du 20 août dans laquelle celui-ci fait part au Général des premières mesures qu'il a prises.

103. Alors que la maison est pauvre, Clorivièr^e est prêt à payer une somme considérable pour engager des domestiques à gages (lettre à Brzozowski, 20 août 1816).

104. *Ibid.*

105. Lettre à Clorivièr^e, 29 septembre 1816.

d'abord leur vocation afin de ne pas admettre des personnes qui chercheraient, en fait, à entrer dans la Compagnie pour améliorer leur condition.

Au travers de cette lutte pour une moralisation croissante des mœurs, Clorivière voit aussi un moyen de s'attirer les faveurs du gouvernement. En effet, la Compagnie ne sera reconnue que « par les services qu'elle rend dans l'éducation ». Cependant, par obéissance, il retire progressivement les frères coadjuteurs des fonctions où il les avait placés et introduit des domestiques à gages¹⁰⁶. Dans sa lettre du 8 octobre 1816, il reconnaît avoir congédié plusieurs coadjuteurs dont la vocation n'était pas fondée. Deux d'entre eux sont restés comme domestiques. En novembre 1816, il semble que cette question soit classée¹⁰⁷.

Les missions organisées par Clorivière sont une autre entreprise qui tente de répondre aux besoins de la société française¹⁰⁸. Elles sont nombreuses et couvrent différents secteurs géographiques, essentiellement l'Ouest de la France (Laval, Mayenne, Saint-Brieuc, Vannes, Saint-Malo et Saint-Servan) mais aussi la région parisienne (Gonesse), le Centre (Bourges et Nevers)¹⁰⁹. Toutes remportent un immense succès, même celle de Gonesse où il semble que les gens soient moins bien disposés qu'ailleurs¹¹⁰. Clorivière en rend compte ainsi :

« Six des nôtres ont terminé, il y a quelques semaines, une mission à Laval. Il s'y est fait un grand nombre de conversions. Le succès a été grand. Il eût été complet si on eut pu trouver assez de confesseurs pour répondre à l'empressement et à la multitude des pénitents qui y accourraient des campagnes voisines. La mission a duré deux mois. Ils viennent d'en recommencer une autre à Mayenne, ville de 10 000 âmes à 8 lieues de Laval et l'on vient de m'écrire que dès la première semaine les instructions font un si grand effet que l'on voit des personnes passer toute la nuit à la porte de l'église pour entourer, le lendemain matin, des confessionnaux et être obligées malgré cela, d'attendre leur tour jusqu'à 6 à 7 heures du soir »¹¹¹.

L'influence laissée par les missionnaires est durable¹¹². Elle prépare le terrain à l'ouverture des établissements. Après la réussite de la mission à Laval et à Mayenne, la population demande l'ouverture d'établissements d'enseignement¹¹³.

106. Lettre à Brzozowski, 20 août 1816.

107. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 26 novembre 1816. Ce sont les domestiques à gages qui assurent désormais les travaux dans les pensionnats.

108. Sur le contenu et l'organisation de ces missions, voir Ernest SEVRIN, *Les missions religieuses en France sous la Restauration (1815-1830)*, 2 t., Paris, 1948-1959.

109. Lettres de Clorivière à Brzozowski, 4 juin, 20 août, 8 octobre, 30 décembre 1816 ; 26 avril, 29 juin, 30 juillet, 29 septembre, 17 octobre 1817 ; 23 janvier 1818.

110. Lettre de Clorivière à Brzozowski, 30 décembre 1816.

111. Lettre à Brzozowski, 4 juin 1816.

112. « L'impression qu'a laissée dans cette ville la mission donnée par les nôtres est encore si grande que m'étant rendu à l'église bien avant le jour pour y dire la sainte messe, le peuple ayant ouï dire que c'était un des missionnaires, se rendit en foule à l'église, et quelques heures après s'attroupait sur mon passage » (lettre de Clorivière à Brzozowski, 30 décembre 1816).

113. Lettres de Clorivière à Brzozowski, 8 octobre, 30 décembre 1816 ; 26 avril 1817.

Ce succès n'est pas obtenu sans mal. Les missionnaires, peu nombreux, déploient une énergie considérable et vont souvent à la limite de leurs forces. Grivel écrit au Général pour l'alerter de la situation dans laquelle se trouvent les missionnaires :

« Je crois que s'il [Clorivière] surcharge les missionnaires de travail, c'est aussi parce qu'il veut se hâter de faire le bien, *dum tempus habemus*. Au reste j'ai de nouveaux renseignements sur le misérable état de leur santé. Ils sont épuisés et l'hiver prochain les achèvera. Cela paraît plus que probable »¹¹⁴.

Quelques mois plus tard, Grivel demande carrément l'interruption des missions :

« Voilà dix-huit mois que nos missionnaires sont en continuelle activité au détriment de leur santé et de leur intérêt. Quelques-uns n'ont point encore de matériaux et souffrent après le repos pour en préparer. Ils sont usés en peu de temps car rien ne fatigue et ne tend les nerfs comme de prêcher par force et sans la préparation suffisante, souvent sans savoir ce qu'on va dire et en sortant du confessionnal. Cependant le P. de Clorivière promet toujours de nouvelles missions »¹¹⁵.

Malgré ces mises en garde, Brzozowski accueille favorablement les missions :

« J'ai lu avec bien du plaisir la relation de la mission de Bourges et j'attends avec empressement les nouvelles des autres missions que vous m'annoncez. Je bénis Dieu de ce qu'Il daigne répandre ainsi ses bénédictions sur les travaux de nos missionnaires. Plaize au ciel en augmenter le nombre et leur donner le zèle des François Régis et de tant de saints ouvriers évangéliques qui les ont précédés dans la Compagnie »¹¹⁶.

Il « félicite même les missionnaires de ce qu'ils ont recommencé leurs utiles travaux »¹¹⁷.

En fait, Brzozowski s'intéresse moins aux missions qu'à la formation des jeunes gens. Ses lettres sont dominées par le souci de la formation et la limitation du nombre des établissements en tant qu'ils sont une entrave à une formation rigoureuse.

Si Clorivière a tendance à multiplier les missions à l'encontre de ses conseillers, c'est toujours dans un souci d'annoncer l'Évangile. Sans aucun doute celles-ci ont été un excellent moyen d'évangélisation et ont suscité un élan de bienveillance à l'égard de la Compagnie au sein même de la population. Clorivière continue à espérer qu'en se distinguant dans le domaine de l'éducation, il sera possible d'obtenir du gouvernement un statut légal pour la Compagnie. Son attitude vis-à-vis des domestiques s'inscrit dans la même ligne et révèle deux aspects de son œuvre : son attention toujours vive aux appels de l'Église et son souci d'obtenir la reconnaissance de la Compagnie. Il est, comme il a toujours été, « l'homme des besoins des temps » — ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans

114. Lettre de Grivel à Brzozowski, 16 mai 1816.

115. Lettre de Grivel à Brzozowski, 10 février 1817. Deux lettres de Grivel à Rozaven (22 mars, avril 1817) reprennent ces mêmes aspects.

116. Lettre à Clorivière, 20 juin 1817.

117. Lettre à Clorivière, 4 novembre 1817.

le clergé à cette époque. Sous la Révolution, il a eu l'intuition des Sociétés pour maintenir à l'Église la vie religieuse. Sous la Restauration, il met tout en œuvre pour susciter le réveil chrétien.

Au cours de la dernière année de son gouvernement, en 1817, l'œuvre de Clorivière paraît menacée par quelques conflits avec l'épiscopat¹¹⁸. Par ailleurs, la situation politique reste incertaine. Pourtant la loi du 17 janvier 1817 avait paru favoriser les établissements religieux en leur permettant de recevoir des libéralités. Pour cela, il était nécessaire que l'établissement soit reconnu par la loi. Se posait à nouveau la question de la reconnaissance des congrégations : seules quelques congrégations masculines avaient une existence légale autorisée par les ordonnances¹¹⁹. La Compagnie était une fois de plus tenue à l'écart. Ce climat politique inquiète Clorivière. Le 29 juin 1817, il écrit à Brzozowski :

« L'horizon politique est maintenant tellement embrouillé, non seulement pour ce qui nous regarde, mais aussi pour tout ce qui intéresse notre sainte religion, que quoique nous avancions comme si le temps était calme, nous ne pouvons assurer de pouvoir rien conduire à la perfection. Il est probable que notre prochaine Assemblée décidera de notre sort, ou pour ou contre. »

Clorivière craint, à juste titre, les réactions de l'Assemblée face à l'accord qui vient d'être signé avec le Saint-Siège le 1^{er} juin 1817, accord qui envisage un retour à la situation d'Ancien Régime¹²⁰. Il est parfaitement au courant du problème posé par la signature du nouveau Concordat : son entrée en vigueur est conditionnée par l'approbation des Chambres. Les élections de septembre en renouvelant partiellement la Chambre y font entrer à nouveau un bon nombre de libéraux. Le Concordat de 1801 convenait encore à beaucoup de monde. De fait, le nouveau concordat restera lettre morte. Clorivière fait part de ses préoccupations :

« L'état actuel de l'Église de France nous paraît bien effrayant et on ne sait pas si l'accord fait avec le Saint-Siège aura son exécution. Jusqu'ici on a sursis au Concordat. Le sort de l'Église décidera du nôtre. Ce que nous savons pour sûr, c'est que l'on menace beaucoup les petits séminaires et qu'on se propose au moins de leur imposer des conditions qui ne nous permettront pas de les conserver »¹²¹.

C'est au cours de cette année 1817 que Clorivière fait une relecture apocalyptique des événements dans lesquels il voit la préfiguration de l'apostasie de la gentilité¹²². Cette lecture n'est pas sans influencer sa

118. Lettres de Clorivière à Brzozowski, 26 avril, 30 juillet, 29 septembre 1817. Toutefois, contrairement à ce qu'imagine le Général, il n'y a pas de campagne de calomnie organisée contre les Jésuites (voir lettre de Brzozowski à Clorivière, 30 mars 1817, et réponse de Clorivière, 29 juin 1817).

119. P. NOURRISSON, *Histoire légale*, op. cit., t. I, p. 123-124.

120. Lettre à Brzozowski, 29 août 1817. Sur les longues négociations concordataires et leurs résultats, voir Jacques LEFLON, *La crise révolutionnaire*, op. cit., p. 328-336 ; Pierre DE LA GORCE, *Louis XVIII*, op. cit., p. 308-309.

121. Lettre à Brzozowski, 29 septembre 1817.

122. Lettre à Brzozowski, 26 avril 1817. Dans cette lettre, il commente Ap 6, 12, verset qui a déjà retenu son attention dans son *Explication littérale de l'Apocalypse* (7 vol.), copies dactylographiées (ASF CM, Série A, 2A), sixième âge, vol. I, p. 3. On retrouve le commentaire de ce même verset dans un texte de 1798 : « Mémoire aux évêques de France », dans *Documents historiques. Les trente premières années 1790-1820*, éd. Société des Filles du Cœur

façon de conduire l'œuvre de rétablissement et hâtera sans aucun doute la fin de son mandat.

* * *

Le rétablissement de la Compagnie de Jésus en France tel qu'il apparaît dans la correspondance échangée entre Clorivière et Brzozowski n'est pas le fruit du hasard. Si sa mise en œuvre est suscitée par une intuition qui subit l'épreuve de l'obéissance, elle n'en demeure pas moins le résultat d'une stratégie cohérente.

La situation de la France, que le Général a tant de mal à saisir, n'est perçue par Clorivière ni comme le lieu où s'opère le retour à l'Ancien Régime, ni comme un lieu qui interdirait toute vie à la Compagnie. Clorivière y voit au contraire le vaste champ du possible dans lequel il tente d'opérer ce rétablissement.

Comme nous l'avons vu, son désir d'obtenir la reconnaissance de la Compagnie par le gouvernement relève davantage de son respect vis-à-vis de l'autorité civile que de la volonté de retourner à une situation d'Ancien Régime. Un autre facteur intervient également, le bien de la Compagnie : l'existence légale permettrait un impact apostolique plus grand.

Cet attachement à la Compagnie ne l'empêche en aucune façon d'interpréter, parfois fort librement, certains aspects des Constitutions de saint Ignace. On peut se demander si ce n'est pas la sève de ces Constitutions qui nourrit son élan et lui donne corps. Si Clorivière s'éloigne du modèle de la Compagnie, modèle du XVIII^e siècle, celui qu'il avait connu à son entrée en 1756, ne retrouve-t-il pas la vitalité des origines ? Sa manière de prendre en compte le possible, d'organiser des réseaux pour la mission ne s'inspire-t-elle pas de la manière dont saint Ignace, au moment de la fondation, réunit des compagnons et les envoie en mission¹²³ ? Clorivière retient, parmi les traits essentiels du charisme, ceux qui permettront une renaissance immédiate du corps de la Compagnie en France. Loin de reproduire un modèle — ce qui lui sera reproché par certains de ses compagnons, à commencer par le Général lui-même — il s'appuie sur la dynamique qui avait permis à saint Ignace de poser les fondements de son ordre : réponse à l'événement, sens de la mission, choix des compagnons...

de Marie, Paris, 1981, Document 6, p. 115-171. On se reporterà avec intérêt aux excellentes remarques de Jean SÉGUY, « Des Sociétés pour les temps de la fin : le P. de Clorivière et l'Apocalypse », dans *Christus*, HS 131, 1985, p. 111-133 ; Id., « Rationalité, modernité, apocalyptique. Le Père de Clorivière et ses Sociétés », dans *Christianisme et modernité. Actes du colloque, Centre Thomas More, L'Arbesle, septembre 1987*, Paris, 1990, p. 118 et Id., « De la primitive Église aux temps de la fin : les Sociétés comme utopie », dans *Recherches autour de Pierre de Clorivière, op. cit.*, p. 137-159, ainsi qu'à l'étude de Claude LANGLOIS, « Clorivière et la Révolution : apocalypse ou apologétique », *ibid.*, p. 109-130. A la lumière de ces contributions récentes, il serait utile d'analyser la série de rapprochements opérés par Clorivière et d'en dégager leur fonction : 1817, avènement du sixième âge, apostasie de la gentilité, tentative ultime d'obtenir la reconnaissance de la Compagnie par le gouvernement, désir de publier son commentaire sur l'Apocalypse.

123. Voir André RAVIER, *Ignace de Loyola fonde la Compagnie de Jésus*, Paris, 1974 (Coll. *Christus*).

Si Clorivièrs> laisse libre cours à son intuition au risque de se heurter à l'institution et au caractère rude des circonstances, il sous-tend son action par une véritable volonté politique : ouvrir des établissements pour assurer la formation des compagnons, pour travailler à l'éducation de la jeunesse, et obtenir ainsi une reconnaissance du gouvernement ; ouvrir des établissements pour toucher le plus grand nombre et susciter des vocations. Ce faisant, il permet à la Compagnie d'exister. La période suivante verra une réorganisation d'ensemble plus conforme à ce que l'Ordre avait été en France.

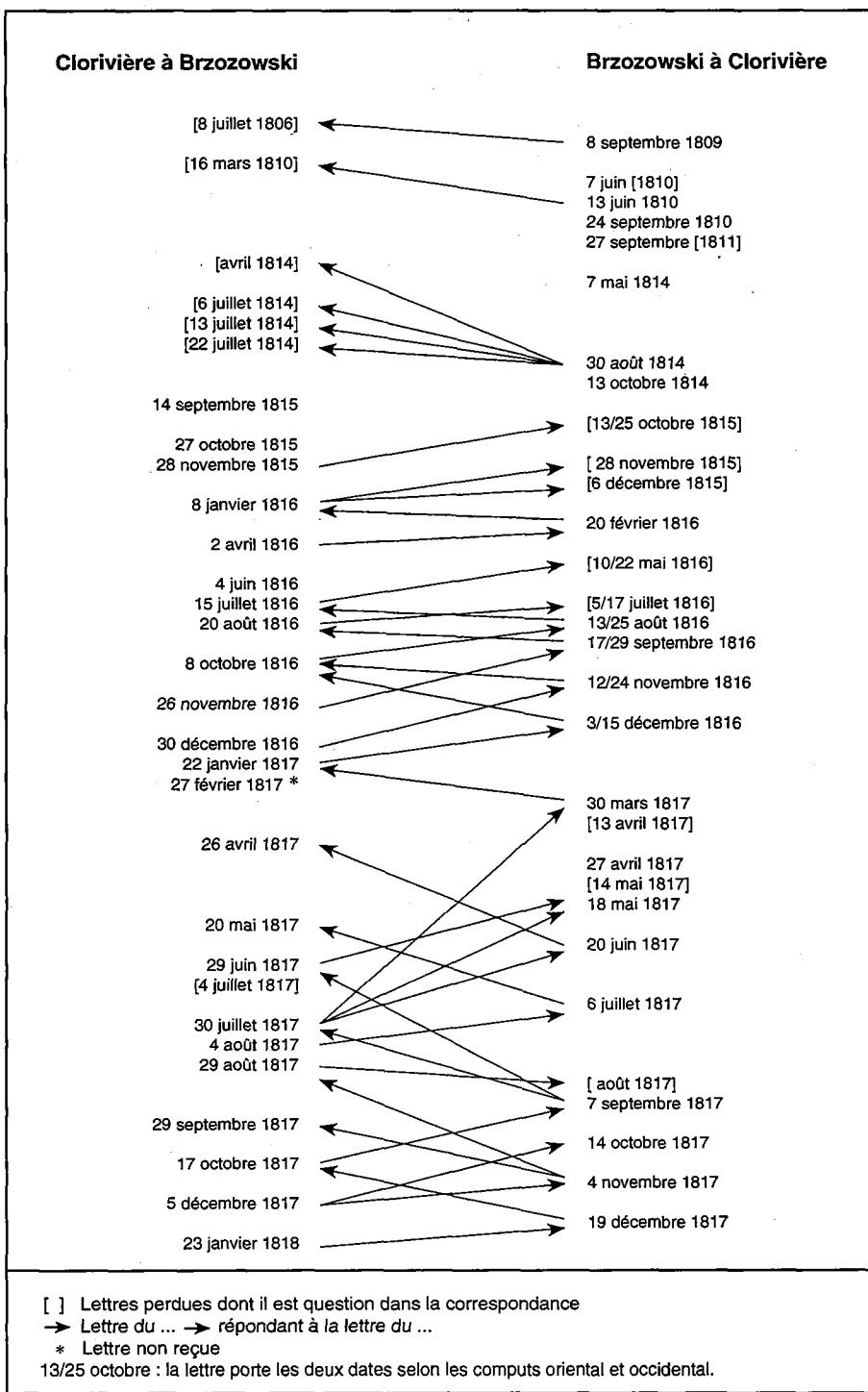
Clorivièrs> s'inspire également de son expérience de fondateur. En effet, en 1791, il pressent la nécessité de maintenir à l'Église l'essentiel religieux, ceci alors que non seulement les vœux, mais aussi tout signe extérieur, tout rassemblement, toute œuvre commune sont interdits. Clorivièrs> sait alors rassembler des hommes et des femmes, unis par les vœux de religion, les envoyer annoncer l'Évangile dans la plus grande discréetion, au péril de leur vie¹²⁴. Il sait également que cette expérience toute en tension et en paradoxe est réalisable et qu'elle porte des fruits. N'est-ce pas cette certitude qui le guide pour rétablir la Compagnie ?

Chez Clorivièrs>, l'œuvre de rétablissement est éclairée par l'expérience de sa propre fondation qui s'inspirait elle aussi de ce qu'avait fait Ignace. Cette œuvre se réfère bien à un modèle. Cependant l'entreprise de 1814 n'est pas la transposition pure et simple des « modèles » de 1540 ou de 1791. Elle est le fruit d'une inspiration semblable, ordonnée à une action en vue de favoriser les conditions d'une renaissance dont l'expérience assurait à Clorivièrs> qu'elle était possible.

Chantal REYNIER

124. Voir Chantal REYNIER, « Pierre-Joseph de Clorivièrs> (1755-1820), Jésuite malgré la suppression de la Compagnie », dans *Cahiers de spiritualité ignatienne*, t. 57, 1991, p. 161-170 et Id., « La Société des Filles du Coeur de Marie — paradoxes et cohésion », *ibid.*, t. 58, 1991, p. 275-288.

CORRESPONDANCE DE CLORIVIÈRE ET BRZOZOWSKI



LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE
 (d'après les lettres de Clorivière à Brzozowski)

Date de la lettre	Établissements cités	Établissements en projet	Fermeture ou échec d'un projet
14 septembre 1815	Paris Soissons Amiens	Belley Vannes	
27 octobre 1815	Soissons Sainte-Anne d'Auray Amiens		
28 novembre 1815	Bordeaux Montmorillon Amiens Soissons		
8 janvier 1816	Avignon Soissons		
2 avril 1816	Sainte-Anne d'Auray Vannes Amiens		Avignon
4 juin 1816	Amiens Paris Montrouge	Forcalquier	Soissons Avignon
15 juillet 1816	Forcalquier Amiens Bordeaux Montmorillon Sainte-Anne d'Auray	Aire en Artois Toulouse	Soissons
20 août 1816	Amiens Forcalquier	Toulouse	Soissons
8 octobre 1816	Amiens Montmorillon Bordeaux Sainte-Anne d'Auray	Laval Mayenne	Toulouse
26 novembre 1816	Bordeaux Montmorillon Sainte-Anne d'Auray		
30 décembre 1816	Mayenne Bordeaux Montmorillon Vannes Paris	Laval	
22 janvier 1817	Sainte-Anne d'Auray Forcalquier Mayenne		
26 avril 1817	Bordeaux Laval Montmorillon	Marseille	
20 mai 1817	Montmorillon	Toulouse	
30 juillet 1817			Marseille
29 août 1817	Laval		
5 décembre 1817	Montmorillon		

N.B. Sont mentionnés en gras les lieux dans lesquels des établissements ont été effectivement ouverts, quelle qu'ait été leur durée d'existence.